

COMPTE RENDU – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2019

Excusée: Madeleine CHASTEL.

<u>DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR COFFRET CONNECTE AU TERRAIN DE SPORT</u>

La société Hélicoptère Ingénierie Système (HIS) a installé au terrain de sport un système d'éclairage automatique connecté qui permettra l'atterrissage nocturne des secours héliportés.

La dépense s'élève à la somme de 2.750 € HT

Deux aides sont sollicitées :

- Une auprès de Loire Forez Agglomération, au titre d'un fonds de concours s'élevant à 50 % de la dépense HT
- Une auprès du Département, au titre de l'enveloppe de solidarité

Le reste à charge pour la commune, auquel s'ajoutera une maintenance annuelle de l'installation pour un montant de 250 € HT.

EXAMEN DE DIFFERENTS DEVIS POUR TRAVAUX

Un accord est donné pour les travaux suivants :

- Abattage d'arbres sur un terrain communal à La Valmitte, par l'entreprise BERNARD, pour un montant de 1.176 € TTC
- Lasure des fenêtres de l'appartement communal en cours de rénovation, par l'entreprise CHOUVELON, pour un montant de 377,92 € TTC
- Curage des fossés de différentes voies communales par l'entreprise GALLET, pour un montant de 3.876 € TTC
- Réfection du marquage au sol de la bande stop Route de Montagnac, suite aux travaux de réfection de cette voie, pour un montant de 98,25 € TTC.
- Réparation de la laveuse de la salle des fêtes : le devis est en attente pour demande de renseignements complémentaires.

TRAVAUX EN COURS

L'aménagement du jardin paysager Place du Champ de Foire devrait se réaliser courant novembre par l'entreprise GALLET.

Des marquages au sol et panneaux « Personnes à Mobilité Réduite » seront réalisés près de la mairie et de la salle des fêtes, afin de se mettre en règle avec la loi.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Demande d'exonération de taxe foncière</u>: compte-tenu de la baisse des dotations de l'État qui vont entraîner une diminution des revenus de la commune, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande d'exonération formulée par un particulier au titre des dépenses liées aux économies d'énergie.

Élagage : la commune procèdera, après accord des propriétaires, à l'élagage d'arbres gênant le passage sur différents chemins ruraux.